



ARRETE N° 26\_ 2992 du 27 MAI 2026

**DE DELEGATION DE SIGNATURE DE**

**DIRECTION GENERALE  
ADJOINTE DES RESSOURCES,  
EDUCATION ET NUMERIQUE**  
Direction des Ressources humaines

**Monsieur Pierre-Louis CHEVREAU**  
Ingénieur principal territorial  
Chef du bureau Patrimoine naturel et espaces verts  
Direction de la Transition écologique, de l'eau et de l'agriculture  
Direction générale adjointe des Infrastructures et du développement territorial

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

Vu l'arrêté en vigueur portant organisation des Services du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, relative à la délégation au Président en matière de marchés publics et accords-cadres,

Considérant la nomination de Madame Claire BROUSSEAU, sur l'emploi fonctionnel de Directeur général des services, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026,

Sur la proposition de Madame la Directrice générale des services du Département,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1** Délégation est donnée à Monsieur CHEVREAU, ingénieur principal territorial, Chef du bureau Patrimoine naturel et espaces verts, à l'effet de signer :

tous les actes relevant de ses activités telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services,

**à l'exception :**

- des commandes passées en exécution d'un marché signé supérieures à 5 000 € HT,
- des actes notariés,
- des décisions qui engagent les finances du Département au-delà de 5 000 € HT,
- correspondances aux Ministres, aux Parlementaires et au Préfet.

**ARTICLE 2** Délégation est donnée à Monsieur CHEVREAU, à l'effet de signer les ampliations et les copies conformes des actes relevant de ses activités, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services.

**ARTICLE 3** Madame la Directrice générale des services du Département et Madame le Payeur départemental sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur CHEVREAU et publié sur le site du Département de la Sarthe « www.sarthe.fr ».

Le Président du Conseil départemental,



Acte certifié exécutoire, compte tenu de sa réception au contrôle de  
légalité le 27 MAI 2026  
et de sa publication ou notification le 27 MAI 2026